



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 712-23

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance ordinaire du 6 novembre 2023 le règlement 712-23 portant le titre suivant :

#### **REGLEMENT 712-23 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Suivant l'affichage dans la Gazette Officielle du Québec du 16 décembre 2023, le règlement peut rentrer en vigueur.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance lors des ouvertures du bureau municipal.

**DONNÉ A SAINT-BARTHELEMY, LE 17 JANVIER 2024**

Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil le 17 janvier 2024.

Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière